

Janvier 2023
Saison de chauffe 2022-2023



Charte Qualité Combustible Bois Déchiqueté

Une garantie pour le bon fonctionnement des chaufferies

Vous avez une chaufferie ou un réseau de chaleur au bois déchiqueté ?
Privilégiez un combustible de qualité !

► La Charte Qualité Bois Déchiqueté, à quoi ça sert ?

La Charte Qualité Bois Déchiqueté en Provence-Alpes-Côte d'Azur permet de garantir la qualité du combustible et des services proposés par les fournisseurs adhérents afin d'optimiser le fonctionnement des chaudières.



► Une entreprise qui s'engage dans la qualité de son combustible et de ses services

Les fournisseurs adhérents affirment leur volonté de travailler avec les maîtres d'ouvrage et leurs partenaires pour améliorer le fonctionnement des chaufferies.

La charte qualité, quelles garanties ?

► Des classes de combustibles fixes et claires

Les classes de combustibles ont été créées afin d'établir un classement en fonction de la granulométrie et du taux d'humidité du combustible.

Critères de classes – combustibles bois déchiqueté				
Classe	Type de produit	Usage chaufferie	Granulométrie / humidité	Contenu énergétique
C1	Calibré fin sec Petites plaquettes	Petite puissance - P < 500 kW	P16-P45 F05 M15-M30	PCI 3,4 à 4,2 MWh
C2	Calibré ressuyé Plaquettes	Moyenne puissance - 300 kW < P < 2 MW	P31-P63 F06 M30-M40	PCI 2,8 à 3,4 MWh
C3	Non calibré humide Plaquettes ou mélanges	Moyenne à forte puissance - P > 1 MW	P45-P100 F08 M30-M45	PCI 2,5 à 3,1 MWh
C4	Non calibré sec Broyats secs	Forte puissance / produits très secs 1 MW < P < 3-5 MW	P63-P100 F10 M10-M20	PCI 3,9 à 4,5 MWh
C5	Non calibré très humide Broyats et mélanges	Forte à très forte puissance / produits humides - P > 5MW	P63-P100 F10 M40-M55	PCI 1,9 à 2,8 MWh
C6	Mélanges spécifiques de bois déchiquetés	Très forte puissance et cogénération - P > 15 MW	Spécifique	Spécifique

► La qualité du combustible contrôlée

La qualité de la plaquette est analysée régulièrement par des tests de laboratoire réalisés lors des contrôles aléatoires. Le prélèvement de plaquettes s'effectue sur une plateforme dans le cadre d'une livraison.



Broyage



Criblage



Stockage

► La qualité de service garantie

Les fournisseurs adhérents s'engagent à :

- Livrer un combustible de qualité et dans les quantités convenues dans le contrat
- Assurer la continuité et la fiabilité des livraisons
- Respecter les lieux et les horaires de livraison

► Le saviez-vous ?

En tant que maître d'ouvrage, vous pouvez solliciter les Communes forestières pour un contrôle du combustible, lors d'une livraison sur votre chaufferie ou réseau de chaleur bois. Si les analyses s'avèrent conformes au cahier des charges de la Charte qualité, le coût du contrôle est à votre charge, si elles ne le sont pas, le coût sera à la charge du fournisseur.

S'approvisionner en combustible issu de la Charte Qualité

L'approvisionnement de la chaufferie est aussi important que sa conception.

▶ Prévoir son approvisionnement pour bénéficier d'un combustible de qualité

Penser à :

- Prévoir l'approvisionnement de sa chaufferie au moins 1 an avant sa mise en service
- Pour une chaufferie en fonctionnement, le prévoir 6 mois avant le début de la saison de chauffe
- Contractualiser avec son fournisseur

▶ Un cadre d'échanges entre les acteurs du bois énergie

Animée par les Communes forestières, la Charte qualité permet un échange entre les différents acteurs de la filière bois énergie (maîtres d'ouvrage, fournisseurs, entreprises de maintenance, constructeurs, etc.)



▶ Pourquoi contractualiser avec mon fournisseur ?

La contractualisation apporte une sécurité pour les deux partis, et permet d'engager le fournisseur sur la qualité de combustible à livrer. Il est aussi possible d'intégrer des critères de qualité et de gestion durable des forêts dans sa consultation afin de favoriser les fournisseurs investis dans ces démarches.



Retrouvez toute l'information bois énergie et la charte qualité en intégralité sur le site de la Mission Régionale Bois Énergie : www.bois-energie.ofme.org



Contact référent de cette Charte au sein des Communes forestières : **Pascaline BRIEN**
pascaline.brien@communesforestieres.org / Tél : 07 57 51 13 28

Des fournisseurs engagés en 2022-2023

AFA ENERGIE BOIS - 83170 BRIGNOLES

Plateformes : Brignoles (83), Carqueiranne (83)
Tél. : 04 92 78 73 29 - Mail : afaenergiebois@gmail.com

BAYLE - 04140 SELONNET

Plateformes : Lardier (05), Embrun (05), Seyne (04), Séranon (06)
Tél. : 04 92 35 10 30 - Mail : sarl.bayle04@orange.fr

GANDELLI - 05600 RÉOTIER

Plateforme : Réotier (05)
Tél. : 04 92 58 12 75 - Mail : sas@gandelli.fr

INTERVAL - 05120 L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE

Plateformes : L'argentièrre-la-Bessée (05), Banon (04)
Tél. : 04 92 23 18 87 - Mail : interval-gestion@orange.fr

MAURES BOIS ÉNERGIE - 83340 LE LUC

Plateforme : La Mole (83)
Tél. : 04 94 73 57 92 - Mail : mbernegie83@gmail.com

TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT - 04190 LES MÉES

Plateforme : Les Mées (04)
Tél. : 04 92 34 31 33 - Mail : sarl@travauxetenvironnement.fr

VESUBIA BOIS ENERGIE - 06450 SAINT-MARTIN-VESUBIE

Plateforme : Saint-Martin-Vésubie (06)
Tél. : 06 73 18 50 14 - Mail : vbefamily@outlook.com